

**Décision concernant la douzième question à l'ordre du jour:
Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT:
rapport sur les discussions avec l'Organisation européenne
des brevets concernant les mesures à envisager pour
alléger la charge de travail du Tribunal**

Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les discussions entre le Bureau et l'Organisation européenne des brevets, et prié le Directeur général de poursuivre activement ces discussions et de lui présenter un rapport actualisé, au plus tard à sa 329^e session (mars 2017).

(Document GB.326/PFA/12/2, paragraphe 11.)